

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 juin 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES PÊCHES

L'OMISSION DU RÉEMBAUCHAGE DE CERTAINS GARDES-PÊCHE À TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion de nature urgente. Le ministère des Pêches et de l'Environnement n'a pas repris à son service environ 50 p. 100 des 163 gardes-pêche employés pour surveiller la pêche dans les rivières à saumon de Terre-Neuve, entraînant ainsi la perte de 80 emplois. L'accroissement du braconnage sur ces rivières, en raison de la diminution du nombre des gardes-pêche, aura un effet très grave sur les réserves de saumon dans les rivières de Terre-Neuve, bafouant ainsi les mesures canadiennes de conservation. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que la Chambre charge le ministre des Pêches et de l'Environnement d'autoriser immédiatement le rétablissement de la somme affectée l'an dernier à l'embauchage des gardes-pêche à Terre-Neuve et que la question soit renvoyée au comité permanent des pêches et forêts.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre, aux termes de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LES VOLS GRATUITS DE MINISTRES À BORD D'APPAREILS APPARTENANT À DES SOCIÉTÉS PRIVÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande la parole, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), pour proposer:

Que la Chambre, constatant que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a bénéficié d'un vol gratuit à bord d'un avion de la maison Seagram; que le ministre de la Consommation et des Corporations a eu le même privilège à bord d'un avion appartenant à la Banque canadienne impériale de commerce; que le ministre des Transports a profité d'un vol gratuit dans un avion de la Nordair pour aller prononcer un discours sur le principe du payment par l'utilisateur, s'inquiète du conflit d'intérêts que représentent ces vols, mais est aussi d'avis que tous les ministres devraient être traités également; en consé-

quence, la Chambre exprime l'espoir que quelque autre ligne aérienne privée offre un voyage gratuit par avion à tous les ministres à destination de n'importe quel point du globe où ils voudraient aller, mais que ce soit un voyage pour l'aller seulement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Goodale a dit oui.

* * *

[Français]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

MOTION VISANT À FÉLICITER LES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ SUR LA RÉFORME DES PÉNITENCIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une question urgente et qui, j'en suis convaincu, saura faire l'unanimité de la Chambre.

Étant donné que le sous-comité sur le régime d'institutions pénitenciaires a fait un travail extraordinaire au cours des derniers mois, dans le but de faire des recommandations concrètes permettant d'améliorer le système pénitenciaire, étant donné que le rapport présenté par ce sous-comité est un document d'une qualité remarquable, ce que tous peuvent admettre, même si on n'a pas obtenu l'accord unanime sur l'une ou l'autre des recommandations, et étant donné aussi que ce rapport est un exemple unique de collaboration des députés de tous les partis politiques, sans considération partisane, je propose, appuyé par le député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre félicite cordialement les membres du sous-comité sur le régime d'institutions pénitenciaires pour le magnifique travail qu'ils ont fait en collaborant au-delà des considérations partisans, et aussi pour le remarquable rapport qu'ils ont déposé hier à la Chambre.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion, plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)